

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 517 portant modification à l'arrêté n° 30 du 7 janvier 1938 sur l'alimentation des troupes et des animaux dans le groupe de la C. F. S.

n° 517

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 mai 1938

Numéro JO  
n° 498 du 31/05/1938

Date du numéro  
31 mai 1938

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par le décret du 18 juin 1884 : Vu l'instruction ministérielle du 7 novembre 1920 et la D. AL n° 330 2/2 du 15 janvier 1938 portant modificatif à ladite instruction sur l'alimentation dans les corps de troupe stationnés aux colonies : Vu les modificatifs n° 183 et 355 audit arrêté

Sur le rapport de l'intendant militaire directeur du service de l'intendance du groupe et la proposition du colonel commandant supérieur des troupes,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

—A partir du 16 mai 1938, les tableaux n°2 et 1 de l'arrêté n°30 du 7 janvier 1938 sur l'alimentation des troupes et des animaux du groupe de la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés n°183 et 355 des 25 février et 13 avril 1938 sont annulés et remplacés par ceux annexés au présent arrêté.

#### Art. 2

—Le colonel commandant supérieur des troupes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

**Pierre-Alype**